

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 23.01.2024

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

##### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **TOP SHIELD transparent**

Code du produit: 11966

UFI: 8KR7-C0SD-J000-A68W

##### 1.2 Utilisations identifiées

##### pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Imprégnation protectrice

##### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH  
Lechstraße 28  
D 90451 Nürnberg

Tel. +49(0)911 - 642960  
Fax. +49(0)911 - 644456  
e-mail info@akemi.de

Service chargé des renseignements:

Laboratoire

##### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik GmbH

Tel. +49(0)911-64296-59

Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7 :30 à 16 :30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21

BORDEAUX: 05 56 96 40 80

LILLE: 0800 59 59 59

LYON: 04 72 11 69 11

MARSEILLE: 04 91 75 25 25

NANCY: 03 83 22 50 50

PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37

TOULOUSE: 05 61 77 74 47

#### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Intervention: EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

Stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

Garder sous clef.

(suite page 2)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 23.01.2024

#### Nom du produit: TOP SHIELD transparent

(suite de la page 1)

#### · **2.2 Éléments d'étiquetage**

· Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

· Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07 GHS08

· Mention d'avertissement

Danger

· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

C11-15-Isoalkanes  
acétate de n-butyle  
Hydrocarbures, C11-C12, Isoalkanes, <2% aromatics  
Hydrocarbures, C11-C13, Isoalkanes, <2% aromatics

· Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P261 Éviter de respirer les vapeurs.  
P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux.  
P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P331 NE PAS faire vomir.  
P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P304+P312 EN CAS D'INHALATION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P403+P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### · **2.3 Autres dangers**

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable.

· vPvB: Non applicable.

· Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

(suite page 3)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 23.01.2024

**Nom du produit: TOP SHIELD transparent**

(suite de la page 2)

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants****3.2 Mélanges**

Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

## Composants dangereux:

CAS: 123-86-4 EINECS: 204-658-1 Numéro index: 607-025-00-1 Reg.nr.: 01-2119485493-29	acétate de n-butyle Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 EUH066	12,5-25%
CAS: 90622-58-5 EINECS: 292-460-6 Reg.nr.: 01-2119456810-40	C11-15-Isoalkanes Asp. Tox. 1, H304 EUH066	12,5-25%
Numéro CE: 918-167-1 Reg.nr.: 01-2119472146-39-xxxx	Hydrocarbons, C11-C12, Isoalkanes, <2% aromatics Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 4, H413 EUH066	12,5-25%
CAS: 108-21-4 EINECS: 203-561-1 Numéro index: 607-024-00-6 Reg.nr.: 01-2119537214-46	acétate d'isopropyle Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336 EUH066	<10%
Numéro CE: 920-901-0 Reg.nr.: 01-2119456810-40-xxxx	Hydrocarbons, C11-C13, Isoalkanes, <2% aromatics Asp. Tox. 1, H304 EUH066	<10%
Numéro CE: 927-285-2 Reg.nr.: 01-2119480162-45	Hydrocarbons, C11-C14 isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics Asp. Tox. 1, H304 EUH066	<10%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7 Numéro index: 603-117-00-0 Reg.nr.: 01-2119457558-25-xxxx	2-propanol Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	<10%

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des mesures de premiers secours**

- Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.  
Position et transport en position latérale stable.
- Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.
- Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Migraine  
Dyspnée  
Apparition de sueurs  
Etourdissement  
Vertiges  
Nausées

- Risques: Risque d'incidents respiratoires.

(suite page 4)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 23.01.2024

**Nom du produit:** TOP SHIELD transparent

(suite de la page 3)

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.  
En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· Moyens d'extinction:

CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **5.2 Dangers particuliers**

**résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.  
Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres substances toxiques n'est pas à exclure.

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· Équipement spécial de sécurité:

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Porter un vêtement de protection totale.

· Autres indications

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Veiller à une aération suffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.

Tenir éloigné des sources d'inflammation.

· **6.2 Précautions pour la**

**protection de l'environnement**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

Assurer une aération suffisante.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite page 5)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 23.01.2024

**Nom du produit:** TOP SHIELD transparent

(suite de la page 4)

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Tenir les récipients hermétiquement fermés.  
 Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.  
 Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
 Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).  
 N'employer que dans des secteurs bien aérés.  
 Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

**Préventions des incendies et des explosions:**

Aucune mesure particulière n'est requise.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.  
 Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

**Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.  
 Ne pas stocker avec les aliments.

**Autres indications sur les conditions de stockage:**

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.  
 Protéger contre le gel.

**Classe de stockage:**

3

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle****Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:****123-86-4 acétate de n-butyle**

VLEP Valeur momentanée: 723 mg/m<sup>3</sup>, 150 ppm  
 Valeur à long terme: 241 mg/m<sup>3</sup>, 50 ppm

**108-21-4 acétate d'isopropyle**

VLEP Valeur momentanée: 1140 mg/m<sup>3</sup>, 300 ppm  
 Valeur à long terme: 950 mg/m<sup>3</sup>, 250 ppm

**67-63-0 2-propanol**

VLEP Valeur momentanée: 980 mg/m<sup>3</sup>, 400 ppm

**DNEL****123-86-4 acétate de n-butyle**

Oral	DNEL (Kurzzeit-akut)	2 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	2 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	11 mg/kg bw/day (ARB)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	6 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	7 mg/kg bw/day (ARB)
		3,4 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	600 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)
		300 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)
		48-300 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)

(suite page 6)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 23.01.2024

**Nom du produit: TOP SHIELD transparent**

(suite de la page 5)

12-35,7 mg/m<sup>3</sup> Air (BEV)**108-21-4 acétate d'isopropyle**

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	26 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	43 mg/kg bw/day (ARB)
Inhalatoire		26 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Kurzzeit-akut)	850 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	510 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)
		227-279 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)
		136-168 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

**67-63-0 2-propanol**

Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	26 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	888 mg/kg bw/day (ARB)
Inhalatoire		319 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	500 mg/m <sup>3</sup> Air (ARB)
		89 mg/m <sup>3</sup> Air (BEV)

## · PNEC

**123-86-4 acétate de n-butyle**

PNEC (wässrig)	35,6 mg/l (KA)
	0,018 mg/l (MW)
	0,18 mg/l (SW)
	0,36 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	0,0903 mg/kg Trockengew (BO)
	0,0981 mg/kg Trockengew (MWS)
	0,981 mg/kg Trockengew (SWS)

**108-21-4 acétate d'isopropyle**

PNEC (wässrig)	190 mg/l (KA)
	0,022 mg/l (MW)
	0,22 mg/l (SW)
PNEC (fest)	0,35 mg/kg Trockengew (BO)
	0,125 mg/kg Trockengew (MWS)
	1,25 mg/kg Trockengew (SWS)

**67-63-0 2-propanol**

PNEC (wässrig)	2.251 mg/l (KA)
	140,9 mg/l (MW)
	140,9 mg/l (SW)
	140,9 mg/l (WAS)
PNEC (fest)	28 mg/kg Trockengew (BO)
	552 mg/kg Trockengew (MWS)
	552 mg/kg Trockengew (SWS)

· Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **8.2 Contrôles de l'exposition**

· Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 7)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 23.01.2024

#### Nom du produit: TOP SHIELD transparent

(suite de la page 6)

- Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
- Mesures générales de protection et d'hygiène:

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.  
 Avant de commencer à travailler, enduire la peau d'une préparation protectrice résistant aux solvants.  
 Protection préventive de la peau avec une crème de protection.  
 Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation du produit.  
 Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
 Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
 Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- Protection respiratoire:

Filtre AX  
 En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- Protection des mains:

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.  
 Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.  
 recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive sans utilisation de gants de protection:  
 STOKODERM (<http://www.stoko.com>)  
 recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive et avec utilisation des gants de protection:  
 STOKO EMULSION (<http://www.stoko.com>)  
 recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:  
 FRAPANTOL (<http://www.stoko.com>)  
 recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:



#### Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: [www.kcl.de](http://www.kcl.de)).

(suite page 8)

FR



## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 23.01.2024

#### Nom du produit: TOP SHIELD transparent

(suite de la page 7)

- Matériau des gants Caoutchouc fluoré (Viton)  
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
- Temps de pénétration du matériau des gants Valeur pour la perméabilité: taux  $\leq 6$ ; 480 min  
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés: Caoutchouc fluoré (Viton)  
Vitoject (KCL, Art\_No. 890)  
Butylcaoutchouc
- Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures: Caoutchouc nitrile  
Camatril (KCL, Art\_No. 730, 731, 732, 733)  
Caoutchouc chloroprène  
Camapren (KCL, Art\_No. 720, 722, 726)  
Butoject (KCL, Art\_No. 897, 898)  
Caoutchouc fluoré (Viton)  
Vitoject (KCL, Art\_No. 890)  
Butoject (KCL, Art\_No. 897, 898)  
Butylcaoutchouc
- Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Caoutchouc naturel (Latex)  
Gants en cuir  
Gants en tissu épais
- Protection des yeux/du visage Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.
- Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

#### \* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

##### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- Indications générales.
- Couleur: Jaunâtre
- Odeur: Douce
- Seuil olfactif: Non déterminé.
- Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.
- Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition 180 °C
- Inflammabilité Non applicable.
- Limites inférieure et supérieure d'explosion
- Inférieure: 0,7 Vol %
- Supérieure: 10,4 Vol %
- Point d'éclair 40 °C
- Température d'auto-inflammation 270 °C
- Température de décomposition: Non déterminé.
- pH Non déterminé.  
non applicable
- Viscosité:
- Viscosité cinématique Non déterminé.

(suite page 9)

FR



## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 23.01.2024

#### Nom du produit: TOP SHIELD transparent

(suite de la page 8)

· <u>Dynamique:</u>	Non déterminé.
· <u>Solubilité</u>	
· <u>l'eau:</u>	Pas ou peu miscible
· <u>Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)</u>	Non déterminé.
· <u>Pression de vapeur à 20 °C:</u>	10,7 hPa
· <u>Densité et/ou densité relative</u>	
· <u>Densité à 20 °C:</u>	0,88 g/cm <sup>3</sup>
· <u>Densité relative.</u>	Non déterminé.
· <u>Densité de vapeur:</u>	Non déterminé.

#### · **9.2 Autres informations**

· <u>Aspect:</u>	
· <u>Forme:</u>	Liquide
· <u>Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.</u>	
· <u>Température d'inflammation:</u>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <u>Propriétés explosives:</u>	Le produit n'est pas explosif.
· <u>Teneur en solvants:</u>	
· <u>Solvants organiques:</u>	84,3 %
· <u>Teneur en substances solides:</u>	7,5 %
· <u>Changement d'état</u>	
· <u>Vitesse d'évaporation.</u>	Non déterminé.

· <u>Informations concernant les classes de danger physique</u>	
· <u>Substances et mélanges explosibles</u>	néant
· <u>Gaz inflammables</u>	néant
· <u>Aérosols</u>	néant
· <u>Gaz comburants</u>	néant
· <u>Gaz sous pression</u>	néant
· <u>Liquides inflammables</u>	Liquide et vapeurs inflammables.
· <u>Matières solides inflammables</u>	néant
· <u>Substances et mélanges autoréactifs</u>	néant
· <u>Liquides pyrophoriques</u>	néant
· <u>Matières solides pyrophoriques</u>	néant
· <u>Matières et mélanges auto-échauffants</u>	néant
· <u>Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau</u>	néant
· <u>Liquides comburants</u>	néant
· <u>Matières solides comburantes</u>	néant
· <u>Peroxydes organiques</u>	néant
· <u>Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux</u>	néant
· <u>Explosibles désensibilisés</u>	néant

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· <b>10.1 Réactivité</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>10.2 Stabilité chimique</b>	
· <u>Décomposition thermique/ conditions à éviter:</u>	Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
· <b>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</b>	Réactions aux agents d'oxydation puissants. Dégagement de gaz/vapeurs inflammables.
· <b>10.4 Conditions à éviter</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.
· <b>10.5 Matières incompatibles:</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 10)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 23.01.2024

**Nom du produit: TOP SHIELD transparent**

(suite de la page 9)

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

\* **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

**123-86-4 acétate de n-butyle**

Oral	LD50	10.760 mg/kg (rat) (OECD 423)
Dermique	LD50	>14.112 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	23,4 mg/l (rat) (OECD 403)
	LC50	390 mg/m <sup>3</sup> (rat)
	LC50/48h	64 mg/l (Brachydanio rerio)

**90622-58-5 C11-15-Isoalkanes**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>3.160 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5,6 mg/l (rat)

**Hydrocarbures, C11-C12, Isoalkanes, <2% aromatics**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rabbit)

**108-21-4 acétate d'isopropyle**

Oral	LD50	3.000 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

**Hydrocarbures, C11-C13, Isoalkanes, <2% aromatics**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rabbit)
	LD50	>5.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	LC50/4h	2,5 mg/m <sup>3</sup> (rat)
	LC50/8h	>5.000 ppm (rat)
	NOAEC	1.000 mg/l (rat)

**Hydrocarbures, C11-C14 isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics**

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
	NOAEL-Werte	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (rabbit)
Inhalatoire	NOAEL	>10.400 mg/m <sup>3</sup> (rat)

**67-63-0 2-propanol**

Oral	LD50	>2.000 mg/kg (rabbit)
		5.840 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	NOAEL-Werte	400 mg/kg (rat)
	LD50	13.900 mg/kg (rabbit) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/8h	47,5 ppm (rat)
	LC50/4 h	>25 mg/l (rat)
	LC50	25.000 mg/m <sup>3</sup> (rat)
	LC50/48h	>100 mg/l (Leuciscus idus)

(suite page 11)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 23.01.2024

#### Nom du produit: TOP SHIELD transparent

(suite de la page 10)

- Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Lésions oculaires graves/irritation oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Mutagénicité sur les cellules germinales Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- Danger par aspiration Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**

#### · Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### \* RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### · 12.1 Toxicité

##### · Toxicité aquatique:

#### 123-86-4 acétate de n-butyle

EC50/24h	72,8 mg/l (daphnia magna) (DIN 38412)
EC50/96h	320 mg/l (green alge)
LC50/24h	205 mg/l (daphnia magna)
IC50/72h	648 mg/l (Desmodesmus subspicatus)
EC10/18h	959 mg/l (pseudomonas putida)
EC50/48h	44 mg/l (daphnia magna)
EC50/16h	959 mg/l (pseudomonas putida)
NOEC	200 mg/kg (Desmodesmus subspicatus)
NOEC/21d	23 mg/l (daphnia magna) (OECD 211)
EC50/72h	647,7 mg/l (Desmodesmus subspicatus) (Zellvermehrungshemmtest)
	397 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC50/96h	62 mg/l (Danio rerio.)
	81 mg/l (piscis)
	100 mg/l (Iepomis macrochirus)
	62 mg/l (Leuciscus idus) (DIN 38412)
	18 mg/l (Pimephales promelas) (OECD 203)

#### 90622-58-5 C11-15-Isoalkanes

EL0/48h	1.000 mg/l (daphnia magna)
---------	----------------------------

(suite page 12)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 23.01.2024

#### Nom du produit: TOP SHIELD transparent

(suite de la page 11)

EL0/72h	1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LL0/96h	1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOELR/72h	1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOELR/21d	1 mg/l (daphnia magna)
EC50/48h	<100 mg/l (daphnia magna)
LC50/96h	2.890 mg/l (pimephales promelas)

#### Hydrocarbons, C11-C12, Isoalkanes, <2% aromatics

EL0/48h	1.000 mg/l (daphnia magna)
EL0/72h	1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
LL0/96h	1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOELR/72h	1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOEC/21d	0,011 mg/l (daphnia magna)
NOELR/21d	1 mg/l (daphnia magna)

#### Hydrocarbons, C11-C13, Isoalkanes, <2% aromatics

EC50/48h	>1.000 mg/l (daphnia magna)
ErC50/72h	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
EL0/48h	1.000 mg/l (daphnia magna)
LL0/96h	1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)
NOELR/72h	1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)
NOELR/21d	1 mg/l (daphnia magna)
EC50/72h	>1.000 mg/l (green alge)
LC50/96h	>1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss)

#### Hydrocarbons, C11-C14 isoalkanes, cycloalkanes, <2% aromatics

EL50/48h	>1.000 mg/l (daphnia magna)
EL50/72h	>1.000 mg/l (green alge)
LL50/96h	>1.000 mg/l (piscis)
NOELR/21d	1 mg/l (daphnia magna)
NOELR/28d	0,103 mg/l (piscis)

#### 67-63-0 2-propanol

EC50/24h	9.714 mg/l (daphnia magna)
EC50	>1.000 mg/l (BES)
LC50/24h	9.714 mg/l (daphnia magna)
EC50/15min	22.000 mg/l (Photobac. phosphoreum)
IC50/72h	>1.000 mg/l (Desmodemus subspicatus)
EC10/18h	5.175 mg/l (pseudomonas putida) (DIN 38412)
EC50/48h	9.714 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72h	>1.000 mg/l (green alge)
	>100 mg/l (Scenedesmus subspicatus)
LC50/96h	6.550 mg/l (piscis)
	9.640 mg/l (Pimephales promelas)

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de**

**bioaccumulation**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:**

Non applicable.

(suite page 13)

FR

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 23.01.2024

#### Nom du produit: TOP SHIELD transparent



(suite de la page 12)

- vPvB: Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien** Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes**
- Autres indications écologiques:
- Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- Emballages non nettoyés:
- Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.
- Produit de nettoyage recommandé: Alcool

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- ADR, IMDG, IATA UN1993
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- ADR 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ACÉTATES DE BUTYLE, ACÉTATE D'ISOPROPYLE)
- IMDG, IATA FLAMMABLE LIQUID, N.O.S. (BUTYL ACETATES, ISOPROPYL ACETATE)
- **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**
- ADR
- 
- Classe 3 (F1) Liquides inflammables.
- Étiquette 3
- IMDG, IATA
- 
- Class 3 Liquides inflammables.
- Label 3
- **14.4 Groupe d'emballage**
- ADR, IMDG, IATA III
- **14.5 Dangers pour l'environnement**
- Marine Pollutant: Non
- **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
- Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): Attention: Liquides inflammables. 30

(suite page 14)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 23.01.2024

#### Nom du produit: TOP SHIELD transparent

(suite de la page 13)

· No EMS:	F-E,S-E
· Stowage Category	A
· <b>14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI</b>	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· <u>ADR</u>	
· <u>Quantités limitées (LQ)</u>	5L
· <u>Quantités exceptées (EQ)</u>	Code: E1 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml
· <u>Catégorie de transport</u>	3
· <u>Code de restriction en tunnels</u>	D/E
· <u>IMDG</u>	
· <u>Limited quantities (LQ)</u>	5L
· <u>Excepted quantities (EQ)</u>	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (ACÉTATES DE BUTYLE, ACÉTATE D'ISOPROPYLE), 3, III

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

##### · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Éléments d'étiquetage SGH
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 50.000 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 15)

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 23.01.2024

Numéro de version 7 (remplace la version 6)

Révision: 23.01.2024

#### Nom du produit: TOP SHIELD transparent

(suite de la page 14)

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

· Prescriptions nationales:

· Indications sur les restrictions de travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

· Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU

741,4 g/l

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· Phrases importantes

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· Service établissant la fiche technique:

Laboratoire

· Date de la version précédente:

18.07.2022

· Numéro de la version précédente:

6

· Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

ATE: Acute toxicity estimate values (ETA Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë)

Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4